

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019

Tel que requis par l'article 105.2.2 de la *Loi sur cités et villes*, je vous fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs externes sur le même rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019. Ce rapport financier et le rapport des vérificateurs ont été préparés par la firme Bédard Guilbault inc.

Suite à la réalisation de leur mandat, les vérificateurs sont d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et des organismes qui étaient sous son contrôle au 31 décembre 2019, ainsi que les résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

L'exercice financier 2019 s'est soldé par des charges de fonctionnement de **6 518 643 \$** versus des revenus de **6 835 059 \$**, soit un écart favorable de **316 416 \$**, et ce, excluant les résultats des organismes liés et les revenus d'investissement. La prise en compte de l'amortissement des immobilisations, du remboursement de la dette à long terme et des affectations dégage une somme supplémentaire de **354 710 \$**.

Globalement, l'exercice financier 2019 s'est donc terminé par un excédent de fonctionnement de **671 126 \$** pour la Ville, et ce, en excluant les organismes contrôlés et partenariats.

Cet excédent de fonctionnement résulte de recettes supplémentaires de **383 828 \$** couplées à des dépenses moindres de **287 298 \$**.

Les recettes supplémentaires proviennent, notamment des droits de mutation (111 112 \$) et des revenus d'intérêts et autres revenus (129 929 \$). Les postes budgétaires de dépenses qui se sont avérés moins élevés que budgétisés sont la voirie locale (134 950 \$), l'eau potable et les eaux usées (74 176 \$) ainsi que les activités reliées aux loisirs et à la culture (41 396 \$).

Excédents de fonctionnement et endettement à long terme

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, investissements en immobilisations, etc.), l'excédent ainsi dégagé fait que notre surplus non affecté s'élevait à **1 154 476 \$** au 31 décembre dernier. À cette somme s'ajoutent différents fonds (exemple : Marina-à-Tangons, parcs, patrimoine, etc.) qui totalisent **1 140 626 \$**.

Notre endettement net à long terme s'élevait, au 31 décembre dernier, à **15 027 609 \$**. Mis en relation avec notre richesse foncière, il permet de mieux juger de nos efforts, à la fois de maintien de nos actifs collectifs et de notre endettement global. En 2019, notre richesse foncière uniformisée était de **429 019 619 \$** ce qui implique que notre ratio d'endettement net s'élevait à **3,4 %**. Ce ratio est en baisse constante depuis 2012 alors qu'il atteignait **6 %**.

Réalizations en immobilisation 2019 et prévisions 2020 et 2021

En 2019, nous avons entrepris la construction de notre nouveau centre communautaire en remplacement du Bivouac.

Pour 2020, nous réaliserons la première phase de la réfection de la rue Gingras, soit une section de la rue des Dériveurs ainsi que section de la rue Gingras. Également, nous procéderons au remplacement de la conduite entre nos étangs d'épuration des eaux usées et la rivière Ontaritz, conduite datant de 1974. Dans le domaine des loisirs et de la culture, nous procéderons à la construction d'un bâtiment de service intégré à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac ainsi qu'à la réfection complète du Parc des Roses dans le secteur du Plateau.

Conclusion

Ce rapport financier démontre que notre Ville est en bonne situation financière. Nous savons que nous aurons à faire face, au cours des prochaines années, à des défis importants en regard des services régionaux, dont le transport en commun et la protection de l'environnement de même que ceux reliés à la protection publique, notamment la protection contre l'incendie.

Jean Perron, maire